

Compte rendu de la séance du mardi 21 février 2023

Secrétaire de la séance : Jean-Henri Gauthier

Ordre du jour :

- Point sur le repas des aînés ;
- Conseil municipal des jeunes ;
- Labellisation commune "Terre de jeux" ;
- Point sur les travaux routiers 2023 (entretien, pose des limitations de vitesse, route des Bouèges) ;
- Point commission environnement ;
- Point commission des finances ;
- Paiement d'une facture (miellerie) avant le vote du budget ;
- Point sur les travaux miellerie ;
- Point sur le projet salle culturelle ;
- Divers.

Délibérations du conseil:

Paiement d'une facture en investissement avant le vote du budget (DE_2023_003)

Exposé :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Article L 1612-1 *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21- Immobilisations corporelles (opération non individualisée)

Montant budgétisé en 2022 : 335 300€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 82 000€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Travaux bâtiment miellerie, chapitre 21, article 21321 pour un montant de 82 000€.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

- Point sur le repas des aînés :

Les repas seront réservés auprès du restaurant La Cote Qui Descend. Le service sera assuré par le CM avec le CMJ (Céline Driessen leur demande) ou avec les élèves de troisième. Faire une relance ciblée.

- Conseil municipal des jeunes :

Catherine Larnaude se met en retrait mais reste présente en cas de besoin. Céline est preneuse d'idées pour un renouvellement des projets. Une réunion est prévue le 4 mars. Les projets d'avenir doivent être repensés.

- Labellisation commune "Terre de jeux" :

M. le Maire informe que dans le cadre des JO de 2024, il est prévu une labellisation pour les événements sportifs intergénérationnels, handisport, participation à une journée olympisme ; des aides sont possibles pour l'organisation. Passage de la flamme olympique en Charente (Le Chambon, pour notre secteur).

- Point sur les travaux routiers :

Jacky Rousseau présente les principaux points. Budget à prévoir : 15 000€.

Réfection des voies communales : Le Couret, Rochebertier, Route de la Galoche, Rue des Michelots, Route du Stade, Route de la Croix de Charlet, Chemin de la Côte qui Descend ainsi que la place des Sports (en partie) et la place de la Mairie.

Limitation de vitesse à 30km /h : Croix de Charlet, Route des Michelots, Route de la Chapelle ; un courrier à la population est prévu.

Route de Mazerolles (départementale), un stop est mis en place à l'essai pendant 3 mois ;

Route des Bouèges : une étude est en cours par le département que serait maître d'œuvre ; les crédits sont inscrits au budget du département sur 2024.

Environnement :

Parking école : mise en place de ganivelles le long du chemin piéton et plantation d'arbres. 40 places de parking sont prévues.

Projet piéton RD6 : Création d'un cheminement piéton jusqu'au garage et vers la Route des Bouèges.

Plantation de châtaigniers à l'aire de broyage ainsi qu'au terrain de pétanque (installation éventuelle d'une table).

Eclairage public : suite à une réunion avec le SDG (29/12/2022), il est proposé une coupure intégrale du 1er mai au 31 août et le soir en septembre ainsi que le dimanche matin. Possibilité de passer en LED pour 25 lampes à 40 W et 51 lampes à 26W. Le coût pour la commune est évalué à 8 200€. Ceci induirait une économie d'environ 7€ par point d'éclairage soit un montant de $7 \times 76 = 532$ €/an. Mise en place de lampes solaires sur le parking de la salle polyvalente ; à voir également pour la salle de théâtre actuelle.

Point sur la commission finance :

Jean-Henri rappelle qu'un document préparatoire a été envoyé à chaque commission et qu'un rappel va être effectué.

Réunion de la commission le 7 mars à 18h30.

Travaux miellerie :

Les travaux effectués par les employés municipaux sont terminés.
Les travaux d'intérieur par le CIDIL et l'électricien démarrent cette fin de semaine.
L'entreprise Arbre Construction est prête à intervenir.
Le crépi est terminé. La finition sera effectuée par le locataire.

Salle culturelle :

Le 2 février le bureau d'études Adobe a présenté un projet avec un devis estimatif de 960 k€. Une rencontre avec le BE a été initiée par M Le Maire et un nouveau projet est en cours d'élaboration avec une optimisation de l'existant pour éviter des extensions. Des subventions sont possibles (des réunions sont prévues).

Aucun nouveau sujet étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.